

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 25 MAI 2020 À 9h30 PAR VIDÉOCONFÉRENCE

Sont présents :

Messieurs Jean-Pierre Charuest, Président et conseiller
Benoît Bouthillette, Conseiller
Bernard Vanasse, Maire
Clément Vaillancourt, résident
Mahlon Grapes, résident

Madame Nicole Couture, résidente

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1.0 Ouverture de la réunion et mot du président

À 9h30, ayant constaté le quorum, monsieur Jean-Pierre Charuest, président, ouvre la réunion du C.C.U. Monsieur Charuest souhaite la bienvenue aux membres du C.C.U.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout à varia du point «*Plainte pour le nombre de bâtiments sur un terrain résidentiel* ».

Proposé par : Benoît Bouthillette

3.0 Adoption du procès-verbal de la réunion du CCU du 27 avril 2020

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Clément Vaillancourt

4.0 Demande de modification du règlement de zonage par Annie Viens (Flavora) au 55 chemin Cochrane

M. Beaulieu présente la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme actuelle et celle à être adoptée et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2020-05-25

CONSIDÉRANT la demande de modification de zonage reçue en date du 19 mai 2020;

CONSIDÉRANT la demande d'augmenter la superficie totale de plancher d'une résidence à des fins d'usage domestique;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement de zonage à être adopté prochainement dans le cadre de la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PIERRE CHARUEST ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

DE MODIFIER L'ARTICLE 6.3.1, 6^{IÈME} ALIÉNA EN REMPLAÇANT 25% PAR "30%" ET 50 M² PAR "60 M²"

5.0 Demande à la CPTAQ Morcellement/aliénation

M. Beaulieu résume la demande en fonction de la réglementation d'urbanisme et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2020-05-25

Requérants et demandeurs : Robert Perreault et Monique Favreau
80, rue Bellevue
Compton (Q) JOB 1L0

Objet de la demande : Les demandeurs désirent vendre la propriété à 2 entités agricoles différentes soit les lots 1 803 831 (29.1 ha.) et 6 205 795 (29 ha.) à Ferme Pierre Bolduc enr., et le lot 1 803 558 (38.6 ha.) à Ferme Perreault Holstein inc.

M. Beaulieu explique la demande en fonction des critères de la LPTAAQ en vigueur et répond aux questions des membres du CCU.

Suite à l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 002-2020-05-20

CONSIDÉRANT QUE le but visé par la demande est de vendre la propriété à 2 entités agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du territoire et des activités agricoles y sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du sol du milieu environnant est agricole où l'on retrouve des terres en cultures et en boisé ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement et l'aliénation permet de consolider 2 entités agricoles fortes ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur dans la municipalité de Compton.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter la présente demande à la CPTAQ, telle que déposée.

6.0 Varia

Plainte pour le nombre de bâtiments sur un terrain résidentiel.

Concernant la plainte pour le nombre de bâtiments accessoires présent sur le terrain de la résidence située au coin des rues Jeanne et Bellevue, M. Beaulieu mentionne qu'il ira voir et fera rapport aux membres du CCU.

7.0 Levée de la réunion et prochaine rencontre

La prochaine rencontre en vidéoconférence aura lieu le 15 juin 2020 à 9h30. Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 10h40.

Jean-Pierre Charuest
Président du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité